

N° 2. Automne 2018

Air France
www.cgtairfrance.com

CGT

CADARACHE

noijidm
CENTRAL

REHABILITATION CENTER

DEBOUT !

La gazette de l'Union Syndicale des retraités Air France CGT Sud Est

LA RETRAITE MOYENNE D'UNE
FEMME EST DE 825 EUROS



Debout !

N° 2 - Automne 2018

Une publication de l'USRAF CGT Sud Est

Directeur de publication : J. Benzrihem, F. Alexandre, F. Mordenti

Tirage 200 exemplaires, offert aux adhérents de l'USRAF

Image de couverture : © DR

Edito

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la tête de la République Française, nous avons basculé dans *le Nouveau Monde* : la fin des partis politiques pour aller vers un avenir radieux ! Les décisions prises à la fin de l'été sur les retraites et la présentation du budget de l'état 2019 nous permettent d'analyser enfin l'ADN de ces nouveaux croisés.

L'annonce de la désindexation de l'augmentation de nos pensions de retraites, bloquées à plus 0,3% en 2019 et 2020 avec une inflation prévue de 2,5% cumulée, a généré, de toutes parts, des réactions indignées. Les différents calculs d'économistes concordent : un retraité avec une pension de 1300€ par mois verra son pouvoir d'achat baisser de 578€ par an sous l'effet cumulé de la hausse de la CSG et de la désindexation prévue.

Le gouvernement a envoyé, pour éteindre l'incendie - n'oublions pas que nous sommes 15 millions de retraités et donc autant d'électeurs, la pétillante Aurore Bergé, porte-parole du groupe la république en Marche (LREM) à l'Assemblée Nationale, qui a arpenté différents plateaux de télévision et radio avec une explication très pédagogique :

« On a l'impression que les Français ont oublié le modèle de retraites qui est le nôtre. C'est-à-dire que vous et moi travaillons et payons aujourd'hui pour celles et ceux qui sont actuellement à la retraite. Nous payons la retraite de nos aînés. »

Les cons osent tout, c'est d'ailleurs à ça que l'on les reconnaît, écrivait Audiard.

Rien de nouveau sous le soleil donc.

Cette pimbêche, élevée à Versailles et sortie de Science-Po en 2009, a, si l'on en croit sa biographie, effectué quelques stages chez des parlementaires européens, avant de travailler quelques mois dans la pub, jusqu'en 2017 où elle décroche «en traversant la rue», un CDD de députée et entre ainsi à l'Assemblée Nationale.

Son salaire s'élève à 5782€ par mois auquel s'ajoute 5842€ mensuels d'indemnité de représentation et bien évidemment billets de train gratuits en 1^{ère} classe, voiture avec chauffeur etc, etc...

Qui pourrait lui rappeler que la pension moyenne d'un retraité en France est de 1300€ - 980 € en moyenne pour les femmes.

Pour avoir ces pensions, les retraités ont dû travailler et cotiser plus de 40 ans, qu'ils ont dû attendre 1982 pour voir la durée légale à 39H alors que depuis 1950 elle était en moyenne de 46H.

Rappelons lui enfin que les conditions de vie au travail des retraités étaient bien loin de celles que Mme Bergé et ses amis députés connaissent au Palais-Bourbon !



Devant le tollé provoqué par ses déclarations elle n'a pas osé ensuite défendre le budget 2019 de l'État.

Et pour cause, dans son numéro du 25 septembre *Le Monde*, sous l'intitulé *Les gagnants et les perdants du budget 2019*, donne les chiffres suivants :

- Gain pour les entreprises grâce à la transformation du CICE en baisse de charges sociales et la baisse de l'impôt sur les sociétés : 23,8 milliards d'euros,

- Gains pour les ménages liés à la baisse de la taxe d'habitation : 3,4 milliards.

Leur ADN les a trahis.

Sous leur apparente jeunesse ces défenseurs du Nouveau Monde ne sont que les héritiers de l'ultra libéralisme anglo-saxon, défenseurs de la finance s'avérant ainsi les meilleurs représentants du MEDEF.

Finalement, au-delà de leurs discours de managers dynamiques, les apparatchiks de la République en Marche font bien du mal à notre République de liberté, d'égalité et de fraternité ! ...

Le Bureau

Coup
de gueule !

La réalité sur la hausse de la CSG

Une perte du pouvoir d'achat de 1,85%

Comme beaucoup d'entre-nous à l'annonce par les médias de l'augmentation de la CSG pour les retraités nous avons pensé 2 choses :

- La perte de notre pouvoir d'achat serait de 1,7%
- Seules les pensions de 1200 à 1250 € seraient concernées

Ce «prêt à penser» est une supercherie du gouvernement, repris, comme d'habitude, par une majorité de média sans autre réflexion.

Le tableau ci-dessous montre bien que la perte de pouvoir d'achat n'est pas celle annoncée mais s'élève à 1,85%. Le calcul est réalisé sur la base d'une pension brut de 1 500€ mais le résultat est identique pour une pension de 2 000€.

		2017		2018	
		CNAV	Complémentaires	CNAV	Complémentaires
Pension brut	1 500 €	1 250,00 €	250,00 €	1 250,00 €	250,00 €
CNAM	1%	12,50 €	0,00 €	12,50 €	0,00 €
CSG	6,60%	82,50 €	16,50 €	82,50 €	16,50 €
CSG Macron	1,70%	0,00 €	0,00 €	21,25 €	4,25 €
CRDS	0,50%	6,25 €	1,25 €	6,25 €	1,25 €
CASA	0,30%	3,75 €	0,75 €	3,75 €	0,75 €
Net		1 145,00 €	231,50 €	1 123,75 €	227,25 €
Total net		1 376,50 €		1 351,00 €	

Le seuil à partir duquel la CSG serait augmenté devait être 1 200€, 1 250€ voire de 1 300€. C'est en fait 14 400€ de revenu fiscal de référence qui doit être retenu pour une personne seule soit 1 200€ mensuels. Mais pour un couple ce chiffre passe à 22 096 € soit 1 841€ mensuels et donc 921€ par individu.

Alors rétablissons la vérité :

- **La CSG a augmenté de 25%**
- **La perte de pouvoir d'achat pour ceux qui paient le taux plein est de 1,85%**
- **Le seuil est 1 200€ de revenu fiscal pour une personne seule et 921€ par personne en couple**

Pour mémoire rappelons que les retraites ont été gelées en 2014 et 2016 et qu'en 2015 l'augmentation est de 0,1% et 0,8% sur la part CNAV fin 2017, et pour l'AGIRC et l'ARCCO à partir de 2019 tout dépendra de ce qu'il y a dans les caisses (selon accord CFDT et consorts).

Bernard Bouchez - membre du bureau USRAF CGT Marseille.

Les mêmes droits à la retraite pour tous. Oui, mais quels droits ?

Emmanuel Macron a annoncé que 1€ cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes :

- Premièrement, le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière.
- Deuxièmement, les mécanismes de solidarité paliant les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés.
- Enfin, et surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite. Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin carrière ?

Quel sera le montant de la retraite ?

A quel âge pourra t-on envisager le départ ?

Ce sont les questions de base que nous nous posons toutes et tous. Et sur ces points aucune réponse. Et pour cause...

Un régime par points, à cotisations définies, qu'est-ce-que c'est ?

Le gouvernement nous annonce un régime par points, à cotisations définies. Qu'est-ce que cela signifie ? Que chacun percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et sera connu seulement au moment du départ en retraite.

Le montant des cotisations, que le gouvernement ne veut pas augmenter, se retrouve ainsi bloqué. Si ces prélèvements ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas : en conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière - 43 annuités cotisées au lieu des 25

meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public - pénalisant directement les progressions de carrière.

Les femmes sont rémunérées en moyenne 26% de moins que les hommes et touchent une pension 40% plus faible. Ces inégalités peuvent, en partie, être compensées par les droits familiaux - validation des congés maternité et parental et pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits, permettant le maintien du niveau de vie, sont donc accessibles à toutes les femmes quel que soit leur niveau de salaire. Leur montant est proportionnel au salaire.

Le gouvernement veut les remplacer par un filet de sécurité minimum, destiné uniquement aux

femmes dont les carrières sont les plus précaires. L'objectif ? Réorienter les salarié.e.s solvables vers la capitalisation.



Seule certitude : nous serons toutes et tous perdants.

La baisse générale programmée des pensions, vise en effet à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Les expériences étrangères et la crise financière ont pourtant montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises.

QUI SERONT LES SEULS GAGNANTS DE CETTE REFORME ? LES BANQUIERS ET LES ASSUREURS.

Quelques brèves de la MNPAF

Retour sur le C.A de la MNPAF du 14 septembre 2018

- Le C.A va proposer l'augmentation de ALT350/400 pour les plus de 70 ans. Nous nous sommes bien entendu opposés à cette augmentation, compte tenu des bénéfices réalisés par la MNPAF, mais aussi et surtout parce que la structure des cotisations avantage les pensions les plus importantes et fait supporter aux plus basses cette absence de solidarité.
- Santéclair met en place un service de 2^{ème} avis médical pour les personnes ayant une pathologie grave. Ce service est gratuit. Pour ce faire l'adhérent doit créer un compte Santéclair.
- Le CA prévoit une augmentation des cotisations de 3% par an sur trois ans pour les agents AF (hors 100% santé).
- Concernant les retraités une hausse proche de l'inflation. (hors 100% santé).

On peut craindre lors de l'arrivée du RAC 0 (reste à charge zéro) concernant l'audition, le dentaire et l'optique que ces hypothèses soient revues à la hausse.

En effet un accord conventionnel a été établi avec les chirurgiens dentistes sur 5 ans, jusqu'en 2023, avec une estimation d'une augmentation des cotisations des complémentaires de 6 à 8% pendant cette période.

Notre revendication pour que la MNPAF révise la structure des cotisations vers plus de solidarité est chaque jour de plus en plus urgente.

Lors de la prochaine AG du 06 novembre, nous appellerons de nouveau les autres listes à se fédérer pour mettre à l'ordre à jour le renouvellement des barèmes des cotisations vers plus de justice.

Cette politique, voulue par Emmanuel Macron, du transfert du reste à charge vers les mutuelles illustre de la manière la plus concrète le recul de notre Sécurité Sociale Solidaire par rapport à ses ambitions d'origine. C'est pourquoi il est indispensable de reconquérir une Sécurité Sociale solidaire pour laquelle chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Frédéric Mordenti & François Alexandre
Délégués «LE CHOIX D'UNE GARANTIE POUR TOUS»

Donnons des cheveux blancs à macron

YES WE CANNE



L'accord sur l'Assurance Chômage du 22 mars 2014 stipule que les retraités de plus de 65 ans reprenant un emploi doivent régler une cotisation chômage de 2,4%. Toutefois, cette cotisation n'assure en rien les retraités au chômage. Le gouvernement, s'apercevant du caractère baroque de cette mesure, l'avait baptisée « contribution spécifique de solidarité ».

Après l'augmentation de la CSG de 1,8% en janvier 2018, le gouvernement vient de décider que les retraites ne seront revalorisées que de 0,3 % en 2019 et 2020 alors que les prix ont déjà augmenté de 2,3 % de juillet 2017 à juillet 2018. Concrètement, une retraite brute de 1800 euros, se voit diminuer, après l'augmentation de la CSG, de 32 € par mois.

Avec une hausse des prix de 1,7 % et une majoration des pensions de seulement 0,3 %, ce retraité perd en plus 25 euros par mois. Et cela après des années de revalorisation dérisoire des retraites ! C'est une nouvelle amputation du pouvoir d'achat des retraités.

Le Président menace aussi les pensions de réversion. Après avoir envisagé de les supprimer, le Gouvernement parle maintenant d'harmoniser les droits en introduisant en particulier des conditions de ressource qui n'existent ni dans la fonction publique ni dans les régimes complémentaires, et en supprimant ou réduisant le montant des réversions. Il dit également qu'il ne touchera pas aux réversions en cours. Ces propos démontrent qu'il entend remettre en cause les futures réversions.

Alors, pour donner des cheveux blancs à Macron, soutenons toutes les initiatives communes proposées par les organisations syndicales.



Quand un syndicaliste s'oppose à l'augmentation de salaires... Incroyable mais vrai la CGC l'a fait !

Le journal Médiapart a révélé, dans un article paru le 15 octobre 2018 intitulé « Air France : « la CFE-CGC se bat... contre l'augmentation des salaires » les termes d'un courrier envoyé, par le secrétaire de la CGC, l'ineffable Bernard Garbiso, au nouveau Président d'Air France Benjamin Smith lui demandant de ne pas répondre favorablement à la revendication de l'intersyndicale d'augmenter les salaires bloqués depuis 2010.

Extraits

[nous vous demandons de] ne pas donner raison à l'intersyndicale par un quelconque geste. Jusqu'à ce jour cela a été fait et nous en remercions Monsieur Gateau .

Si vous voulez garder des interlocuteurs forts, respectueux de l'entreprise et capables de faire avancer les accords d'entreprise, il ne peut en être autrement. S'il doit y avoir un geste salarial en fin d'année, elle ne peut mettre en péril les syndicats responsables comme le nôtre...

Dans le cas contraire notre syndicat ne sera plus là pour vous accompagner.



Pour les personnels que nous représentons, la négociation sur les salaires devra se faire lors de la NAO 2019, sans revenir sur le passif de l'intersyndicale.

Avec une base de départ pour l'augmentation générale de 2,5% qui est l'inflation 2018».

Nous avons tous, à la CGT, des souvenirs de syndicalistes qui nous ont trahis en signant des accords au rabais mais c'est la première fois que nous avons devant les yeux le spectacle d'un dirigeant syndical qui supplie le patron de ne pas augmenter de trop les salariés.

Bernard Garbiso, qui a laissé à MRS le souvenir d'un cadre autoritaire et ambitieux, a un point commun avec Ronald Noirot son prédécesseur à la tête de la CGC. Tous deux ont commencé leur carrière comme mécanicien chez Air Inter et émargent actuellement comme cadre supérieur.

La Direction d'Air France a toujours su récompenser les lèche-bottes.

Du politiquement correct à l'hypocrisie

Humeur politique -

- | | |
|----------------------------|--|
| Professeur des écoles | Instituteur |
| Demandeur d'emploi | Chômeur |
| Domage collatéral | Bavure |
| Apprenant scolaire | Elève |
| Référentiel bondissant | Ballon |
| Contre vérité | Mensonge |
| Réajustement des prix | Augmentation des prix |
| Optimisation fiscale | Placements frauduleux |
| Procédure dématérialisée | Si tu n'as pas internet tu es dans la M..... |
| Retraité | Pensionné |
| Réajustement des effectifs | Licenciements |
| Senior confirmé | Vieux cadre de plus de 50 ans |
| Mouvement social pédestre | Manifestations ... |
| Technicien de surface | Cantonnier, balayeur |

Madame Elisabeth Badinter a dit : "il faut apprendre à lire et résister au politiquement correct "...
Coluche, Desproges, réveillez-vous ils sont devenus fous !!!

B R E V E S

Humeur politique

Librement inspiré d'un discours historique prononcé le 1^{er} septembre 1944

Retraité heureux après 166 trimestres cotisés
Retraité libéré des contraintes
Retraité plein de projets
Retraité enfin !!!
Mais ...
Retraité martyrisé
Retraité outragé
Retraité insulté
Retraité brisé
Retraité ponctionné

Avec le concours des gouvernements successifs, grâce ou à cause d'un Président boulimique et à ses ordonnances, avec l'appui d'au moins 450 députés ralliés et opportunistes, avec l'aide de vieux sénateurs - la seule France qui n'a jamais eu l'occasion de travailler et donc d'avoir une fiche de paye - le Retraité a été déclaré ponctionnable à vie !!!
Dormez bien chers élus inconscients et privilégiés, il reste malgré tout une soixante de députés pour dire non à ces lois qui nous assassinent.



L'USRAF CGT Sud Est



Bureau de l' USRAF CGT Sud Est

Georgette Levy - 06 51 32 43 15 - Trésorière
Charly Ottavi - 06 25 41 41 00 - Secrétaire

Les membres du Bureau

François Alexandre - 06 72 99 99 74
Yvan Azcon - 06 20 91 47 99
Jean Benzrihem - 06 20 60 51 35
Ghislaine Blanc - 06 12 19 88 04
Bernard Bouchez - 07 88 63 62 36
Marie Pierre Bonnefoi - 06 30 37 93 69
Jean-Claude Luciani - 06 20 48 80 47
Edmond Mauduy - 06 33 27 91 24
Frédéric Mordenti - 06 07 59 73 19
Richard Querdray - 06 72 08 72 76
Mireille Reymond - 06 03 89 07 94
José Rocamora - 06 73 69 36 68
Marc Sardella - 06 15 35 33 28
Serge & Lucien Sbordone 06 08 95 86 60

Infos GP

Sur le site GPNET, lorsque vous voulez acheter des billets sur des compagnies étrangères vous devez "cliquer" sur l'onglet "voyager sur autres compagnies". Si vous avez les versions windows 7 ou 8, vous aurez des difficultés à acheter vos billets. LA solution : il faut aller tout au bas de la page et " cliquez " sur "passer à la version PC traditionnelle". Voilà l'astuce ...

Les "pédevistes " d'avril 2017 se sont vus attribuer un billet fin de carrière. Vérifiez que celui-ci a bien été pris en compte dans votre quota sur GP NET. Vous pouvez (et devez) lire la réglementation dans l'onglet "réglementation "puis "air France et hop" puis " type de billets "... Bon voyage.

Devinettes

Qui a dit ? « Nous aimons les retraités»

- Laurent Berger
- Bruno Le Maire
- Geneviève de Fontenay

Qui a dit ? « les retraites ne baisseront pas et continueront à augmenter en 2019»

- Bécassine
- Guy Bedos
- Gérard Darmanin

Réponses des devinettes

- Réponse 1
b. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie le 30 août 2018
- Réponse 2
c. Gérard Darmanin, ministre du Budget et des comptes publics le 30 août 2018.